

## Rapport N° 198

### Remplacement du central téléphonique - Demande d'un crédit d'investissement de CHF 317'400.- TTC

---

Nyon, le 17 avril 2015

Au Conseil communal de Nyon

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission chargée d'étudier le préavis no 198 était composée de Mesdames les Conseillères Aurélie Bodeman, Bernadette Nelissen et Taina Pieren, et de Messieurs les Conseillers Pierre Girard, Yves Gauthier-Jaques, Dominique Karlen, Hans Rasmus Nilsson (en remplacement de M, Stéphane Delley) et Jean-Michel Hainard (président et rapporteur). Elle a siégé pour la première fois le 18 février 2015.

Etaient également présents lors de la première séance M. Claude Uldry, Municipal, Mme Yvonne Winteler, Cheffe du Service Informatique ainsi que M. Jean-Luc Schenk, responsable de l'unité d'exploitation en charge de la téléphonie.

Lors de la deuxième séance du 20 mars 2015 étaient présents Mesdames les Conseillères Aurélie Bodeman, Bernadette Nelissen et Taina Pieren et Messieurs les Conseillers Pierre Girard, Yves Gauthier-Jaques, Dominique Karlen et Jean-Michel Hainard (président et rapporteur). M.Hans Rasmus Nilsson (en remplacement de M,Stéphane Delley) était absent.

#### **Contexte**

Le système de téléphonie actuel installé en 2001 ne sera plus supporté par le fournisseur et il n'est plus possible aujourd'hui de commander des téléphones mobiles compatibles, En outre le central actuel ne dispose pas des fonctionnalités modernes telles que système de gestion vocale ou exploitation de téléphones mobiles.

#### **Les questions, les réponses à la Municipalité et aux responsables informatiques**

L'appel d'offre a-t-il été fait selon la réglementation ?

Oui, ,pour chacun des mandats (il y en a 2 ) selon le montant de gré à gré pour un montant inférieur à CHF 100'000 sur invitation entre 100'00 et 250'000 par marché public au-delà de CHF 250'000

Pourquoi ne pas se limiter à un upgrading du système par migration de l'infrastructure actuelle ?

Une telle migration serait naturellement possible mais le central actuel a déjà 14 ans (il y a eu quelques pannes récemment) et la mise à jour coûterait CHF 80'000 uniquement pour le logiciel. En outre les téléphones GSM ne seraient toujours pas pris en charge et les DECT actuels seraient incompatibles,

Quelles seraient les fonctionnalités supplémentaires qui seraient à disposition en cas de changement complet de central par rapport à l'upgrading

Parmi les caractéristiques recherchées (voir point 2 du préavis) il y aurait  
-solution redondante complète pour tous les services  
-gestion vocale  
-intégration de GSM

Le déménagement envisagé de certains services peut-il influencer le choix entre upgrading et nouveau central ?

Non, aucun problème

**Conclusions de la Commission à l'issue la première séance**

La commission ne peut sur la base des arguments présentés se faire un jugement sur l'opportunité de changer complètement le central ou se limiter à une migration du système actuel..

**Il lui manque un comparatif détaillé des coûts dans les 2 variantes et également une description** des risques d'obsolescence dans les 2 cas.

Le service Informatique s'engage à fournir dans les 10 jours un rapport dans ce sens qui permettra à la commission de se forger un avis lors d'une deuxième séance.

**Suite donnée à la demande de rapport**

Très rapidement la cheffe du Service Informatique fournit à la Commission les offres demandées en 2009 et 2012. Celles-ci sont trop anciennes et ne tiennent pas compte de l'évolution du CHF par rapport à l'Euro surtout par rapport à la décision de la BNS du mois de janvier 2015 (taux plancher). Elle doit reconnaître toutefois que le préavis ayant été validé le 22 décembre 2014, la Municipalité ne pouvait pas anticiper cette décision.

La Commission décide à la majorité de demander à la Municipalité de solliciter sur invitation 3 offres pour une mise à jour du logiciel actuel qui seraient une alternative moins coûteuse au changement complet du système téléphonique actuel.

Par la suite M. le Municipal Uldry nous répond qu'il va demander l'actualisation de l'offre de 2012 de l'entreprise Connectis pour la mise à jour du système actuel (Avaya) et qu'elle nous sera remise au début de notre prochaine séance agendée au 20 mars 2015.

Par contre la Municipalité n'est pas en mesure de demander 3 nouvelles offres car le mandat a été attribué sous réserve de l'accord du CC.

Cela pourrait se faire uniquement en cas de refus du présent préavis par le Conseil.

**Deuxième séance le 20 mars 2015**

Suite à une seconde demande, Mme la Cheffe de Service nous fait parvenir l'offre détaillée de Swisspro (Alcatel) résultant de l'appel d'offres marché public pour le remplacement du central téléphonique.

La discussion a porté essentiellement sur le choix entre l'adaptation du système actuel par un nouveau release ou un remplacement complet du central. Après analyse des différentes offres, il apparaît à une majorité de la commission que la solution préconisée par la Municipalité, à savoir le changement complet de matériel est la meilleure en termes d'efficacité, de fiabilité et d'évolution.

Il est rappelé que ce n'est pas à la Commission de décider de retenir une offre plutôt qu'une autre et que si le choix fait par la Municipalité ne lui convient pas, elle ne peut que recommander de refuser le préavis, ce qui n'est pas le cas pour le sujet que nous traitons ici.

### **Conclusion**

Sur la base des nombreux éléments en sa possession la Commission estime que le central téléphonique doit être adapté aux besoins actuels. Elle estime que le choix fait par la Municipalité, soit le remplacement complet de l'équipement, est le bon

La proposition de la majorité de la Commission est de choisir de remplacer le central téléphonique selon le préavis de la Municipalité en précisant que le choix du prestataire est judicieux.

La Commission tient à remercier les représentants de la Municipalité pour leur collaboration dans le cadre de ce dossier particulièrement technique.

Au vu de ce qui précède, nous vous demandons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre la (les) décision(s) suivante(s) :

### **Le Conseil communal de Nyon**

**vu** le préavis N° 198 concernant le remplacement du central téléphonique,

**ouï** le rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,

**attendu** que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

### **décide :**

1. d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 317'400.- pour remplacer le central téléphonique ;
2. de porter un montant de CHF 238'050.- en augmentation du compte N° 9143.20 - *Dépenses du patrimoine administratif*-, dépense amortissable en 10 ans ;
3. de porter un montant de CHF 79'350.- en augmentation du compte N° 9144 - *Installations des Services industriels*-, dépense amortissable en 10 ans. Ce montant viendra en augmentation du capital de dotation des Services industriels ;
4. d'accorder un crédit annuel de CHF 11'600.- aux budgets 2016 et suivants, sur les comptes N° 190.3156.00 – *Entretien matériel et logiciel spécialisé*- et N° 190.3182.00 – *Frais de téléphones* - du Service informatique et population.

### **La Commission :**

Bodeman Aurélie  
Girard Pierre  
Karlen Dominique  
Nelissen Bernadette

### **Le rapporteur**

Hainard Jean-Michel